# Fiche signalétique

**Date d'édition** 9 Mars 2014
**Version** 16.01

## 1 . Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit** : OLY INT FAST DRY VARNISH

**Code** : 43888

**Fournisseur** : PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272

**Numéro d'appel d'urgence** : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)

**Renseignements Techniques** : 1-800-441-9695 (8:00 am to 5:00 pm EST)

## 2 . Identification des dangers

**Vue d'ensemble des urgences** : DANGER!

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ. RISQUE D'ABSORPTION PAR ASPIRATION. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Tenir loin des flammes, telle une flamme pilote, et de tout objet produisant des étincelles, tel un moteur électrique. Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Inhalation** : Peut être nocif par inhalation.

**Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

**Peau** : Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

**Yeux** : Modérément irritant pour les yeux.

**Signes/symptômes de surexposition**

L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continuels, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

**Cette fiche signalétique est conforme au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux Normes relatives à la communication du danger de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).**

**Voir Information toxicologique (section 11)**



Powered by IHS

## 3 . Information sur les composants

| Nom | Numéro CAS | % |
|---|---|---|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | 64742-47-8 | 10 - 30 |
| Naphta VM & P | 8032-32-4 | 10 - 30 |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | 0.1 - 1 |
| Toluène | 108-88-3 | 0.1 - 1 |
| butanone-oxime | 96-29-7 | 0.1 - 1 |

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

**Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

**Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

**Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

**Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

**Inflammabilité du produit** : Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

**Moyens d'extinction**

**Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du $CO_2$, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

**Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.



Powered by IHS

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

**Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

**Manutention** : Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être placés dans des containers métalliques contenant de l'eau savonneuse. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Si ce produit fait partie d`un système à plusieurs constituants, lisez la fiche signalétique du ou des autres constituants avant d`effectuer le mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun des



Powered by IHS

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

constituants.

**Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 120F / 49C.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

| Nom | Résultat | ACGIH | OSHA | Ontario | Mexique | PPG |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | MPT | 200 mg/m³ (as total hydrocarbon vapor) S | Non établi | 200 mg/m³ S | Non établi | Non établi |
| Naphta VM & P | MPT<br>LECT | Non établi<br>Non établi | Non établi<br>Non établi | Non établi<br>Non établi | 300 ppm<br>400 ppm | Non établi<br>Non établi |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | MPT<br>LECT | 25 ppm<br>Non établi | Non établi<br>Non établi | 25 ppm<br>Non établi | 25 ppm<br>35 ppm | Non établi<br>Non établi |
| Toluène | MPT<br>LECT | 20 ppm<br>Non établi | 200 ppm Z<br>500 ppm Z A<br>300 ppm Z C | 20 ppm<br>Non établi | 50 ppm S<br>Non établi | Non établi<br>Non établi |
| butanone-oxime | MPT<br>LECT | Non établi<br>Non établi | Non établi<br>Non établi | Non établi<br>Non établi | Non établi<br>Non établi | 3 ppm<br>10 ppm |

**Légende des abréviations**

| | | | |
|---|---|---|---|
| A | = Acceptable Maximum Peak | S | = Désignation absorption cutanée. |
| ACGIH | = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. | SR | = Sensibilisation des voies respiratoires |
| C | = Ceiling Limit | SS | = Sensibilisation cutanée |
| F | = Fumée | LECT | = Court terme Valeurs limites d'exposition |
| IPEL | = Limite d'exposition admise interne | TD | = Empoussiérage total |
| OSHA | = Occupational Safety and Health Administration. | TLV | = Limite tolérable d'exposition |
| R | = Respirable | MPT | = Moyenne pondérée dans le temps |
| Z | = OSHA 29CFR 1910.1200 Subpart Z - Toxic and Hazardous Substances | | |

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.



Powered by IHS

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

**Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection individuelle**

**Yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

**Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

**Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

**État physique** : Liquide.

**Point d'éclair** : Vase clos: 10°C (50°F)

**Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 0.8%

**Couleur** : Non disponible.

**Odeur** : Non disponible.

**pH** : Non disponible.

**Point d'ébullition/ condensation** : >37.78°C (>100°F)

**Point de fusion/congélation** : Non disponible.



Powered by IHS

## 9 . Propriétés physico-chimiques

**Densité relative** : 0.87

**Densité ( lb / gal )** : 7.26

**Pression de vapeur** : 1.2 kPa (8.8 mm Hg) [température ambiante]

**Densité de vapeur** : Non disponible.

**Volatilité** : 58% (v/v), 51.25% (p/p)

**Vitesse d'évaporation** : 0.63 (acétate de butyle = 1)

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.

**% Solide. (p/p)** : 48.75

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

**Stabilité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

**Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :,matières comburantes,acides forts,alcalins forts

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11 . Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|---|---|---|---|
| Naphta VM & P | CL50 Inhalation | Rat | 3400 ppm | 4 heures |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | DL50 Orale | Rat | 5 g/kg | - |
| | CL50 Inhalation | Rat | 18000 mg/m3 | 4 heures |
| Toluène | DL50 Orale | Rat | 636 mg/kg | - |
| | DL50 Cutané | Lapin | 8.39 g/kg | - |
| | CL50 Inhalation | Rat | 49 g/m3 | 4 heures |
| butanone-oxime | DL50 Orale | Rat | 930 mg/kg | - |
| | DL50 Cutané | Lapin | 200 uL/kg | - |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité chronique**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Produit irritant qui dégraisse la peau** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

**Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : cerveau.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le système nerveux, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité** : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Classification**



Powered by IHS

## 11 . Informations toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|---|---|---|---|---|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | A3 | - | - | - |
| Toluène | A4 | 3 | - | - |

**Cancérogène Code de classification:** ACGIH: A1, A2, A3, A4, A5
IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4
NTP: Proven, Possible
OSHA: +
Not listed or regulated as a carcinogen: -

**Effets sur le développement** : Contient une substance susceptible de causer des anomalies du développement.

**Effets sur la fertilité** : Contient une substance susceptible d'altérer la fertilité féminine, d'après des données obtenues sur des animaux.

## 12 . Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Écotoxicité en milieu aquatique**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|---|---|---|---|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | Aiguë CL50 2200 ug/L Eau douce | Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus | 4 jours |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Aiguë CL50 7720 à 8280 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas | 96 heures |
| Toluène | Aiguë CL50 5800 ug/L Eau douce | Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss | 96 heures |
| | Aiguë CE50 6000 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures |
| | Chronique NOEC 28000 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures |
| butanone-oxime | Aiguë CL50 843000 à 914000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas | 96 heures |

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du



Powered by IHS

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.**

**Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## 14. Informations relatives au transport

| | DOT | TDG | Mexique | IMDG |
|---|---|---|---|---|
| Numéro NU | UN1263 | UN1263 | UN1263 | UN1263 |
| Nom officiel d'expédition UN | PAINT | PAINT | PAINT | PAINT |
| Classe(s) de danger relatives au transport | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Groupe d'emballage | II | II | II | II |
| Dangers pour l'environnement | Non. | Non. | Non. | No. |
| Substances polluantes en milieu marin | Non applicable. | Non applicable. | Non applicable. | Not applicable. |

**Autres informations**

**DOT** : Non identifié.
**TDG** : Non identifié.
**Mexique** : Non identifié.
**IMDG** : Non identifié.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## 15 . Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Inventaire du Canada ( DSL )** : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** : Un composant au moins n'est pas répertorié.



Powered by IHS

## 15 . Informations réglementaires

**Inventaire d'Europe ( REACH )** : Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

**Inventaire du Japon (ENCS)** : Indéterminé.

**Inventaire de Corée (KECI)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**New Zealand ( NZIoC )** :

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

**États-Unis**

**Réglementations États-Unis** :

**SARA 302/304**: Aucun produit n'a été trouvé.
CERCLA : Substances dangereuses.: Toluène: 1000 lb (454 kg);

**SARA 311/312 FDS Distribution - Inventaire chimique - Identification des dangers :**

| Nom chimique | No CAS | Acute Health | Chronic Health | Fire | Reactive | Pressure Release |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | 64742-47-8 | N | N | N | N | N |
| Naphta VM & P | 8032-32-4 | Y | N | Y | N | N |
| Toluène | 108-88-3 | Y | Y | Y | N | N |
| butanone-oxime | 96-29-7 | Y | Y | Y | Y | N |
| | Produit tel que fourni : | Y | Y | Y | N | N |

**Des informations supplémentaires relatives à l'environnement et à l'élimination sont contenues dans la fiche de données environnementales de ce produit disponible auprès de votre représentant PPG.**

**Californie prop. 65**

**Attention:** Ce produit contient un agent chimique qui, selon les informations dont dispose le gouvernement de l'État de Californie, provoque des malformations congénitales ou a d'autres effets néfastes sur la reproduction.

**Canada**

**SIMDUT (Canada)** : Classe B-2: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 37.8°C (100°F). Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

**Mexique**

**Classification**

**Inflammabilité** : 3 **Santé** : 2 **Réactivité** : 0

## 16 . Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)**

**Santé** : 2 * **Inflammabilité** : 3 **Risques physiques** : 0

**( * ) - Effets chroniques**

**Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.**



Powered by IHS

# 16 . Autres informations

**Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.**

**National Fire Protection Association (États-Unis)**

**Santé** : 2 **Inflammabilité** : 3 **Instabilité** : 0

**Date de publication précédente** : **1/21/2014.**

**Organisme chargé de préparer la FS** : EHS

**Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.**

**Déni de responsabilité**

*L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.*



Powered by IHS